d'histoire et d'avenir

L'Île-Bizard
Sainte-Geneviève
Montréal

Procès-verbal de la réunion du Comité de Sécurité publique de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève tenue le mercredi 10 juillet 2013, à 14 h, à la salle de conférence des travaux publics et ingénierie du 350A, montée de l'Église, L'Île-Bizard.

Étaient présents :

Messieurs Christopher Little, Président
Richard Bélanger, maire d'arrondissement
Sébastien Rochon, Capitaine – Sécurité publique
Marcel Bélanger, Contremaître
Stéphane Bernaquez, Chef de division – aménagement urbain et sécurité publique
Daniel Maheu, PDQ 3
Stéphane Robitaille, SIM
Jacques Legault, représentant pour L'Île-Bizard
Jean-Pierre Tanguay, représentant pour Sainte-Geneviève
Lise Laliberté, Secrétaire du comité

Absent : Francis Malenfant, PDQ 3

Était également présente : Diane Gibb, conseillère d'arrondissement

---

Début de la réunion : 14 h 05

1) Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 10 juillet 2013 :

Item 16 – Varia :
- Marquage de la chaussée à la sortie de plusieurs sentiers dans le district Pierre-Foretier (Diane Gibb)
- Demande d'installation d'un dos d'âne sur South Ridge (Denzel Palmer, Club de golf Royal Montréal)
- Dossier « Léo-Lorrain » (Stéphane Bernaquez)

Il est proposé par Marcel Bélanger et appuyé par Sébastien Rochon d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 10 juillet 2013.

2) Adoption du procès verbal de la réunion du 1er mai 2013 :

Il est proposé par Jacques Legault et appuyé par Stéphane Bernaquez d'adopter le procès verbal de la réunion du comité de Sécurité publique du 1er mai 2013.

3) **Plainte – 3231 Léon-Brisebois – vitesse et non respect de l'arrêt au coin de Léon-Brisebois et Trépanier :**

Madame Diane Gibb explique le problème dans ce secteur. Il y a beaucoup d'enfants dans ce secteur et les automobilistes ne respectent pas l'arrêt et plusieurs roulent très vite et c'est dangereux. Suite à une surveillance policière, le problème est toujours présent. Un chien s'est même fait frapper par un automobiliste qui roulait trop vite et n'a pu arrêter et ce, devant des enfants. Cette rue est longue et incite à la vitesse. Elle a discuté de ce problème avec le Commandant, Michel Wilson. Elle croit qu'une campagne de sensibilisation doit être faite dans ce secteur. Plusieurs familles sont prêtes à embarquer dans ce projet. Les enfants peuvent donner des avis d'infraction et cette activité sera très familiale tout en incitant les automobilistes à respecter les limites de vitesse et la signalisation. Monsieur Richard Bélanger explique qu'il y a eu le même problème sur la rue Joly et ce sont des résidants qui ont réglé le problème. Ils sont allés sonner à toutes les portes afin de sensibiliser les gens à réduire leur vitesse pour la sécurité des enfants et de tous. Depuis, il y a eu une grande amélioration et nous n'avons pas eu d'autres plaintes. Constable Daniel Maheu informe qu'il a discuté avec le Commandant Michel Wilson et il a également parlant aux plaignants. Ceux-ci sont prêts à « fournir » des enfants pour cette activité. Plusieurs agents seront sur place également pour remettre des dépliants et à ceux et celles qui les mériteront, des contraventions. Cette activité aura lieu durant la semaine du 15 juillet 2013. Il enverra les statistiques de cette journée soit à Sébastien Rochon ou à Lise Laliberté.

4) **Problème de vitesse rue Pierre-Boileau :**

Sébastien Rochon explique le problème sur cette rue. Une étude a été refaite en 2011 mais cette étude n'était pas assez concluante pour installer des mesures de modération de la circulation. Il a également expliqué au plaignant les raisons pourquoi des mesures n'étaient pas installées (elles nuisent considérablement aux véhicules d'urgence). Le plaignant a demandé soit des bacs à fleurs au centre de la rue ou permettre le stationnement sur les 2 côtés de la rue, ce qui permettrait de réduire l'espace pour circuler donc, ralentir les véhicules. Sébastien Rochon lui a parlé des bollards qui sont installés ailleurs dans l'arrondissement mais le plaignant n'en veut pas devant chez lui. Une étude de circulation sera faite du 12 au 17 juillet prochain. Diane Gibb informe que des bollards ont été installés au coin des rues Jules-Janvril et Pierre-Boileau mais que des automobilistes se stationnent directement devant. Sébastien Rochon informe que l'agente Harel a donné des contraventions aux véhicules (qui se stationnent en « T ») et le propriétaire des véhicules n'est pas d'accord avec la réglementation et a décidé de stationner ses véhicules à cet endroit de toute façon. Lorsque l'étude sera terminée, les résultats seront analysés par les membres du comité et une décision sera prise.

5) **Demande d'installation de mesures de modération de la circulation sur le boulevard Chevremont derrière le parc Eugène-Dostie :**

Ce dossier a déjà été réglé.

6) **Rapport de la première étude de circulation rue Colombier :**

Suite aux 2 études de circulation faites sur cette rue, des bollards seront installés prochainement sur la rue Colombier entre De Tonty et Jacques-Bizard. Voir le schéma présenté par Christopher Little et Sébastien Rochon.

7) **Rapport de la deuxième étude de circulation rue Colombier :**

Réglé à l'item 6.

8) Rapport d'étude de circulation sur le boulevard Chevremont :

L'étude démontre qu'il n'y a pas de problème de vitesse dans ce secteur. Aucune mesure de modération de la circulation ne sera installée. Par contre, les agents du SPVM porteront une attention particulière dans ce secteur. La roulotte-radar sera également installée dans ce secteur prochainement.

9) Demande d'installation d'une traverse piétonnière en face de la résidence Château Pierrefonds :

Monsieur Richard Bélanger informe que la demande d'installation d'une traverse piétonnière est où était situé le « triangle » au coin du boulevard Gouin et de la rue de la Caserne. Le pavage sur le boulevard Gouin ne sera pas terminé tout de suite. Marcel Bélanger fera faire le marquage pour la traverse piétonnière prochainement et le protocole sera respecté. Une nouvelle signalisation sera installée.

10) Problème de stationnement place Blaise :

Une lettre sera envoyée aux citoyens du secteur afin de leur rappeler de respecter la case de stationnement qui leur a été assignée. Sébastien Rochon mentionne qu'il serait important d'avoir les numéros de plaque d'immatriculation des véhicules ce qui rendrait la gestion beaucoup plus efficace. Une copie de la lettre sera remise à Christopher Little qui la fera parvenir aux 2 présidents des associations des résidants de ce secteur.

11) Demande d'installation d'une zone de « stationnement interdit » sur la rue Saint-Pierre :

Monsieur Bélanger mentionne qu'il serait bien d'envoyer une lettre à la direction du Centre Denis-Benjamin-Viger afin de leur demander d'agrandir leur stationnement. Stéphane Bernaquez vérifiera s'il est possible pour eux de faire cet agrandissement et si oui, la lettre sera envoyée.

12) Demande d'installation de panneaux « Circulation locale seulement » rue Bellevue :

L'asphalte a été faite dans ce secteur. Donc les panneaux ne sont pas nécessaires car les camions qui circulent ne feront plus de poussière.

13) Demande d'installation de panneaux « Stationnement interdit » terrasse Sacré-Cœur :

Étant donné que l'espace disponible entre les véhicules est conforme et que nous n'avons pas de restriction au niveau des normes du MTQ, ces panneaux ne sont pas installés. De plus, nous ne pouvons pas mettre de restriction en heures à cet endroit. Sébastien Rochon ira rencontrer le citoyen plaignant.

14) Problème de congestion d'un rond-point au 573 Chevremont :

Les agents de la sécurité publique feront un suivi par rapport à l'origine des véhicules qui se stationnent et nous reviendront au prochain comité.

15) Demande d'installation d'un arrêt à l'intersection des rues Du Manoir et Viger :

Sébastien Rochon et Marcel Bélanger iront voir le problème à cet endroit et feront un suivi lors du prochain comité.

16) Demande de changement d'endroit d'un panneau sur le chemin Monk :

Stéphane Bernaquez explique le problème dans ce secteur. La plaignante n'est pas d'accord avec l'endroit où le panneau a été installé. Elle n'aime pas non plus le style du panneau. Elle dit que le chemin Monk est un chemin privé et que le panneau incite les gens à se rendre sur la Place Monk. Marcel Bélanger mentionne qu'il y a de vieux panneaux sur lesquels il pourrait faire inscrire « Place Monk ». Stéphane Robitaille fournira une lettre afin d'appuyer ce dossier. Marcel Bélanger suggère d'installer un panneau indiquant les adresses du Chemin Monk et de la Place Monk. Ce panneau pourrait être installé à l'intersection de la partie privée du Chemin Monk et de la propriété de monsieur Poitras sur la Place Monk. Monsieur Richard Bélanger a demandé à Marcel Bélanger d'aller étendre de la pierre dans le rond-point du Chemin Monk car aucun véhicule d'urgence du SIM ne peut circuler en cas d'urgence. La pierre sera étendue prochainement.

17) Vitesse rue Bellevue – proposition d'obstacles de rue centraux :

Ce dossier est reporté au prochain comité car le plaignant ne s'est pas présenté à la réunion et il veut venir défendre son point et faire des propositions.

18) Parc Jonathan-Wilson – problème de chiens dans le parc – demande d'ajout de panneaux dans la partie du terrain de baseball :

Marcel Bélanger fera installer des panneaux au courant de la semaine prochaine.

19) Information sur le nouveau règlement d'arrosage :

Sébastien Rochon informe que nous avons appris par les journaux qu'un nouveau règlement d'arrosage avait été adopté par la Ville de Montréal. Il explique le nouveau règlement et les changements. Un communiqué sera préparé par Thierry Larrivée, chargé de communications. Pour ce qui est des agents de sécurité publique, ils auront une formation et seront plus tolérants pour cette année en ce qui concerne les constats.

20) Stationnement rue De Jouvence – parc nature Bois-de-l'Île :

Stationnement rue De Jouvence : Marcel Bélanger informe que tout est près et le panneau de « stationnement interdit » sera installé au coin de la rue De Jouvence et du boulevard Gouin prochainement.

Parc nature Bois-de-l'Île : le citoyen se plaint qu'il n'y a pas de patrouille dans le parc le soir. Constable Daniel Maheu informe que les cadets ne feront pas de patrouille le soir, ils y sont jusqu'au coucher du soleil seulement.

21) Plainte concernant des attroupements dans le parc nature Bois-de-l'Île :

Sébastien Rochon explique qu'un citoyen se plaint de l'inaction de l'arrondissement dans ce dossier. Il avise les membres du comité que la Sécurité publique n'est plus responsable, depuis octobre 2012, de la patrouille des grands parcs mais avisera la direction des parcs pour un suivi auprès du citoyen.

22) Demande de citoyens rue Cardinal – problème de santé mentale :

Sébastien Rochon mentionne que plusieurs citoyens de cette rue ont fait des plaintes en rapport à une personne ayant des problèmes de santé mentale qui dérange les gens en pleine nuit en criant, etc. Constable Maheu informe qu'au poste de quartier, ils ont un excellent service d'aide pour ce genre de problème et il avisera l'agent de concertation civile qui entrera en communication avec Sébastien Rochon.

23) Varia :

- Demande d'installation d'un dos d'âne par le Club de golf Royal Montréal, sur South Ridge où est l'arrêt. Sébastien Rochon communiquera avec le Club de golf et leur suggèrera l'installation de bollards en précisant les critiques du SIM face aux dos d'âne.

- Marquage de la chaussée à la sortie de sentiers dans le secteur Pierre-Foretier : Madame Diane Gibb mentionne que ce sujet a déjà été discuté lors d'un caucus. À la rue St-Pierre, les gens de Vent de l'Ouest traversent pour aller dans le parc et la traverse n'est pas identifiée. Suite à cette demande faire en mars dernier par des résidants de Vent de l'Ouest, une autre demande a été faite concernant les sentiers sur Pierre-Foretier, Soupras et Léon-Brisebois. Madame Gibb a discuté avec le Commandant Wilson et il lui a précisé qu'il serait très important que les sentiers soient identifiés au sol par un marquage. Marcel Bélanger informe qu'il n'y a pas de marquage de lignes au sol à la sortie des sentiers.

- Suivi du dossier « Léo-Lorrain » : Stéphane Bernaquez mentionne qu'il a reçu un courriel de madame Boulanger-Dumoulin, résidante de la rue Léo-Lorrain, disant qu'elle avait reçu un avis concernant l'interdiction de stationner son véhicule à l'endroit où il était, soit sur la rue. Cet avis n'a été donné ni par les agents de sécurité de l'arrondissement, ni pas des policiers du poste de quartier. L'avis indiquait qu'il était interdit de stationner à cet endroit. Sébastien Rochon a eu le même son de cloche du résidant du 3 Léo-Lorrain. Il fera une recherche à savoir d'où viennent ces avis.

18) Levée de l'assemblée :

Il est proposé par Marcel Bélanger et appuyé par Stéphane Bernaquez de levée l'assemblée à 16 h 00.

Christopher Little
Président

Sébastien Rochon
Capitaine – Sécurité publique